



Rupture de contrat militaire

Par **julie**, le **02/09/2009** à **17:57**

Bonjour,

Mon ami étant engagé au sein de l'armée de terre pour 5 ans(il a déjà fait 3 ans et demi), il souhaiterait rompre son contrat.

Il a une promesse d'embauche CDI.

En cassant un contrat militaire, peut-on toujours passer un concours de la fonction publique?

Si l'armée n'accepte pas, il risquerait de désertir, quels sont donc les risques?

Merci